



**HAL**  
open science

# Interprétation-médiation: quelques réflexions à partir du point de vue des acteurs

Fabienne Leconte

► **To cite this version:**

Fabienne Leconte. Interprétation-médiation: quelques réflexions à partir du point de vue des acteurs. De Goia et Marcon (dir.), *L'essentiel de la médiation*, Peter lang, A paraître. hal-02320943

**HAL Id: hal-02320943**

**<https://hal.science/hal-02320943>**

Submitted on 19 Oct 2019

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# **Interprétation-médiation: quelques réflexions à partir du point de vue des acteurs**

**Fabienne Leconte**

*EA 7474 DYLLIS, Université de Normandie*

## **Introduction**

Depuis les années quatre-vingt, des interprètes-médiateurs, le plus souvent des interprètes-médiatrices interviennent auprès de migrants dans différentes situations sociales, souvent juridiques ou médicales et ont, parallèlement à leur activité de traduction-interprétation et de médiation, élaboré une réflexion éthique concernant leurs pratiques. Il nous a semblé pertinent dans le cadre d'une réflexion sur «l'essentiel de la médiation» de présenter les pratiques des acteurs et la réflexion qui s'est construite sur ces pratiques durant trois décennies et de les mettre en relation avec quelques-unes des conceptions ou définitions circulantes de la médiation. La particularité de l'exercice sera de présenter des pratiques sociales qui ont préexisté l'élaboration théorique.

La démarche adoptée pour cette contribution est donc empirico-inductive. Nous présenterons successivement deux recherches, effectuées seule ou en collaboration, auprès d'interprètes-médiateurs en Normandie et analyserons ce qu'ils nous disent dans les entretiens de la genèse et de leurs pratiques d'interprétation-médiation.

La première recherche, réalisée à partir de décembre 2010, portait sur l'évolution des pratiques langagières dans l'immigration africaine en France, elle répondait à un appel d'offres de la DGLFLF (Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France) portant sur la pratique des langues alternées ou mêlées français/ autres langues parlées sur le territoire. Les pratiques d'interprétation-médiation sont arrivées un peu par hasard dans une recherche qui avait d'autres objectifs. L'équipe recherchait alors des entretiens avec des personnes qui assuraient depuis plusieurs décennies le lien social entre les familles africaines et certaines institutions françaises, que cette activité soit rémunérée, reconnue, institutionnalisée ou non. La seconde recherche réalisée fin 2017 a porté plus spécifiquement sur l'interprétation-médiation. Devant le grand flou notionnel qui entoure souvent le terme de médiation (Guillaume-Hofnung 2015), nous voulions recueillir certaines conceptions que les acteurs de terrain, interprètes-médiateurs avaient de leur pratique.

Dans cette présentation nous suivrons l'ordre chronologique dans lequel ont été effectuées ces recherches. La première enquête si elle ne portait pas spécifiquement sur la notion de médiation a permis de recueillir des informations précieuses sur la pratique au début des années quatre-vingt et les premiers temps de son institutionnalisation.

## **1- Interprétation-médiation premières expériences**

Les premières expériences d'interprétation-médiation (désormais I-M) concernant les personnes migrantes se sont développées en France depuis les années quatre-vingt notamment dans les secteurs juridiques avec une focalisation sur le droit des étrangers et dans le secteur médical. Les spécialités de la gynécologie-obstétrique et de la psychiatrie ont été particulièrement concernées dans la mesure où la dimension interculturelle y est prégnante.

Ces premières expériences ont été portées par le secteur associatif pour répondre à des besoins sociaux forts: la traduction-interprétation à destination de personnes arrivant dans le pays sans parler la langue mais aussi voire surtout l'explicitation des attendus, des prescriptions sociales et des modes de fonctionnement institutionnels. Nous sommes dans le cas de figure répertorié par Guillaume-Hofnung (*Ibid.*: 27) comme relevant de la médiation sociale ou de la cohésion sociale. Elle reprend la définition de P. Paillet 1982 qualifiant la médiation sociale de: « pratique sociale proliférante et polymorphe, issue dans la plupart des cas de ruptures de la communication, des opacités d'un blocage d'un système social compliqué à l'extrême, de la sophistication des appareils administratifs et juridiques ».

À la différence des pratiques sur lesquelles porte la réflexion de Guillaume-Hofnung, seront présentées ici des pratiques de médiation qui sont inséparables de la traduction-interprétation. Les besoins langagiers et de compréhension réciproque sont au cœur des problématiques. De plus, les pratiques d'IM ont été antérieures à une théorisation académique. Le point de départ de la réflexion fut empirique mais les réflexions éthiques ont surgi dès le début. Certaines associations comme ISM (Interprétariat service migrants) et FIA (Femmes Inter Associations) existent toujours et voient leur travail reconnu. Ainsi Guillaume-Hofnung (*Ibid.*: 29) relève: « On citera par exemple « Femmes inter associations/inter services migrants » FIA/ISM créé en 1987) qui combine une intense action de terrain et une réflexion exigeante. Elles ont très tôt pratiqué une démarche qualité ».

### *1-1 Un conflit à l'origine d'une première expérience d'interprétation-médiation*

La première expérience d'interprétation-médiation dont nous avons eu connaissance a eu lieu à l'hôpital du Havre dans les années quatre-vingt (Nicollet 1992, Leconte 2014). Cette expérience contribuera à la création de l'association FIA. À l'origine, il y a eu un conflit entre des familles africaines qui ont fait appel à des associations et le personnel du service de gynécologie / obstétrique. Ce conflit dont nous allons présenter plusieurs versions, s'est résolu par l'embauche de six interprètes-médiatrices par l'hôpital du Havre dans le service de gynécologie/ obstétrique après quelques mois de discussions et l'intervention de plusieurs acteurs. Trois femmes maghrébines<sup>1</sup> et trois femmes originaires d'Afrique de l'Ouest ont été recrutées. En 2010 certaines d'entre elles étaient toujours en poste mais leurs missions avaient changé.

Les femmes africaines recrutées devaient parler en plus du français quelques-unes des langues les plus répandues parmi les parturientes: pular<sup>2</sup>, wolof, soninké, manding/bambara. À l'époque peu de femmes originaires d'Afrique de l'ouest parlaient français : la majorité arrivait directement du village dans le cadre du regroupement familial sans avoir été scolarisée (Nicollet 1992). Les personnes recrutées étaient donc socialement en léger décalage par rapport à leur groupe. Parler, lire et écrire le français, était réservé aux personnes qui avaient fréquenté l'école, ce qui était peu fréquent à l'époque surtout pour les femmes venant d'Afrique de l'Ouest (Leconte 1997). C'est du reste l'absence de compétence en français de la très grande majorité des femmes qui venaient accoucher à l'hôpital du Havre qui a été à l'origine du conflit. La majorité d'entre elles étaient d'ethnie pular (peule), originaire de la basse vallée du fleuve Sénégal (Nicollet 1992, Leconte 1997), Sénégalaises ou Mauritanienes. Plus que de « rupture de la communication » (cf. supra) on peut parler d'absence ou d'impossibilité de communication satisfaisante liée à l'absence de langue

---

<sup>1</sup> Pour cette recherche, nous nous sommes focalisée sur les migrations africaines.

<sup>2</sup> La communauté pular ou peule était numériquement la plus importante au Havre. Les personnes sont originaires de la vallée du Fleuve Sénégal, Sénégalais ou Mauritanies pour la migration en France alors que la langue est parlée de la Mauritanie au Tchad jusqu'au Cameroun.

commune entre les personnes fréquentant l'institution et celle-ci. Les questions linguistiques et d'intercompréhension occupent donc une place importante dans la réflexion.

Nous avons recueilli ou lu trois points de vue différents sur l'événement ayant déclenché le processus de médiation de la part de personnes qui ont participé à la résolution du conflit et à la construction d'une réflexion éthique. Nous les livrons successivement.

Le premier point de vue est celui de Fatou<sup>3</sup>, embauchée par l'hôpital comme I-M. L'entretien était prévu sur un tout autre sujet : les pratiques langagières en langues africaines et en français dans les familles. Lors de la rencontre Fatou a souhaité déborder de la thématique prévue et relater son expérience professionnelle. Lorsque nous nous sommes entretenue avec elle (décembre 2010), elle travaillait depuis plus de vingt-ans comme I-M pour l'hôpital et la Protection Maternelle et Infantile (PMI). La rencontre a eu lieu en présence d'un chercheur docteur en sciences du langage pulaarophone et francophone AB Kébé<sup>4</sup>.

Pour Fatou, ce sont des événements graves qui auraient conduit au conflit dans le service de gynécologie / obstétrique. Les médecins hospitaliers pratiquaient beaucoup de césariennes sur les femmes africaines pour des raisons à la fois morphologiques<sup>5</sup> et de méconnaissance culturelle. Après les césariennes, ceux-ci recommandaient aux hommes d'espacer les naissances. Les femmes ne comprenant pas le français étaient exclues de la communication. Toutefois, l'espacement des naissances contrevenait à un trait culturel largement répandu : les enfants sont la richesse et la fierté de la famille. Selon Fatou cette prescription était comprise comme « les Blancs veulent nous limiter » et n'aurait pas été suivie d'effet. Le malentendu est à la fois linguistique et culturel. Les maris avaient des compétences en français lacunaires : « Ils parlaient le français de l'usine » selon Fatou, qu'elle oppose au français qu'elle a appris à l'école quand elle était enfant. Ces incompréhensions auraient abouti à la stérilisation –non consentie- d'un certain nombre de femmes après la seconde césarienne<sup>6</sup>, afin de ne pas risquer la vie de la mère mise en péril par une grossesse rapprochée. Cette pratique a provoqué « une très grande colère » et conduit les personnes concernées à faire appel à des associations de défense et promotion des immigrés, havraises (APAAM) et bien au-delà puisque Fatou nous parle de la région rouennaise et de Mantes la Jolie en région parisienne, ville qui a la particularité de compter une communauté peule importante. La survie du groupe était en danger. Suite à cette organisation collective, des discussions ont eu lieu avec l'hôpital du Havre qui ont abouti à la sélection puis à la formation et au recrutement des interprètes-médiatrices. Outre les accouchements et les pratiques autour de la naissance, les I-M joueront un rôle de tout premier plan dans le suivi post-et périnatal. Elles seront amenées à téléphoner dans les familles avant chaque rendez-vous médical à la PMI pour les mères et les enfants pour pallier l'absence de compétences écrites en français.

---

<sup>3</sup> Les prénoms dans le texte correspondent à des pseudonymes.

<sup>4</sup> Outre l'auteur de cet article, un neveu (au sens africain du terme) de Fatou et ami de AB Kébé était présent à l'entretien qui s'est déroulé en français au domicile de Fatou après quelques salutations d'usage en pulaar. Compte tenu de la thématique, la diversité de genre, de génération et d'origine des participants est à souligner.

<sup>5</sup> Cf. Leconte (2014). Signalons des difficultés médicales liées à la méconnaissance de la morphologie de ces femmes accouchant très jeunes (parfois moins de quinze ans) au bassin étroit, alors que le travail était plus long que chez les Françaises. Il faudra attendre la fin des années quatre-vingt pour que des thèses de médecine permettent une meilleure connaissance des spécificités morphologiques.

<sup>6</sup> La pratique massive de césariennes a aussi été contestée à la même période par certaines sages-femmes dans un hôpital proche accueillant les mêmes populations: elle mettait en danger la vie de femmes qui retournaient au village où elles ne bénéficieraient d'aucun accompagnement médical lors d'un futur accouchement. La discussion entre sages-femmes et médecins a conduit à limiter les césariennes.

Notons aussi que Fatou a insisté sur le caractère original et inédit de l'expérience havraise tout au long de l'entretien qui a duré plus d'une heure. Les personnes ont été recrutées par l'hôpital en ayant un statut pérenne et non celui de fournisseur d'un service, comme les prestations d'interprétation-médiation réalisées par ISM ou FIA aujourd'hui. Les I-M ont été intégrées au service, portaient la blouse blanche réglementaire, étaient tenues au secret médical, ont été formées à la fois d'un point de vue juridique et médical. Elles ont à leur tour contribué à former les équipes médicales aux spécificités de la naissance dans les groupes culturels concernés sur des aspects qui vont bien au-delà du strictement médical : rituels liés à la naissance, vécu de la douleur pendant l'accouchement, place du père ou des femmes de la famille, vécu du deuil en cas de perte de l'enfant, etc. Fatou insiste en outre sur la réciprocité des relations avec les équipes soignantes et l'importance du rôle sanitaire et social qu'ont pu avoir les I-M dans les années qui ont suivi.

Durant la crise, d'autres protagonistes sont intervenus pour rétablir le dialogue et la confiance entre les familles africaines et l'hôpital du Havre.

Parmi eux Albert Nicollet anthropologue et sociologue, a été le premier chercheur à s'intéresser aux femmes migrantes africaines à une période où la société française voyait surtout des hommes. Il a aussi été une des chevilles ouvrières du projet. Pour lui (Nicollet 1992), c'est le sentiment d'être mal reçues à l'hôpital qui prédominait chez les femmes africaines. Certaines seraient même rentrées chez elles pour accoucher alors qu'elles mettaient de grands espoirs dans une prise en charge médicalisée de leur accouchement: au village, dans la vallée du Fleuve Sénégal, la prise en charge médicale était inexistante et la mortalité maternelle et néo-natale élevée. Nicollet (1992) pointe des difficultés de communication entre les parturientes et l'hôpital qu'il fallait résoudre pour assurer la sécurité des naissances.

Une autre protagoniste mérite d'être entendue sur cette expérience. Salimata était rouennaise, militante associative et institutrice au Sénégal avant sa migration à la fin des années soixante-dix. Militante féministe et antiraciste, elle contribuera par la suite à créer l'association FIA Normandie, se formera en ethnopsychiatrie et deviendra formatrice à son tour, contribuera à la réflexion éthique autour de l'Interprétation-Médiation<sup>7</sup>. Interrogée sur l'expérience havraise des années quatre-vingt lors d'un entretien effectué en juin 2013<sup>8</sup>, elle donne un élément déclencheur encore différent. Pour elle, c'est le décès de jeunes enfants lors de séjours au pays pendant les vacances qui aurait servi d'électrochoc. Salimata fait aussi référence à un problème de communication. Mais l'accent est mis sur l'impossibilité pour le personnel soignant de mener des actions de prévention faute d'une langue commune et du caractère vital desdits messages. Elle nous fait part en outre des questions linguistiques qui ont été discutées à l'époque. Il a fallu proposer des équivalents pour des termes indispensables en médecine occidentale mais dont l'équivalent n'était pas attesté dans les langues africaines retenues. Ainsi *microbe*, a été traduit par « celui qui véhicule la maladie » en soninké. La métaphore est un puissant procédé de création lexicale pour de nouvelles réalités, spécialement dans les langues africaines (Diki-Kidiri 1996).

Quelque soit l'élément déclencheur invoqué – césariennes et stérilisations, sentiments d'être mal reçues, impossibilité de faire passer des messages de prévention – les difficultés de communication sont mises en avant, difficultés linguistiques mais aussi culturelles. En cela l'activité d'I-M est différente d'une simple activité de traduction-interprétation. Les aspects culturels sont saillants dans les expériences relatées.

---

<sup>7</sup> Ce ne sont là que quelques éléments d'un CV impressionnant.

<sup>8</sup> L'entretien a eu lieu dans les locaux de FIA Normandie entre Salimata et moi-même.

## 1.2 Comment qualifier le positionnement des acteurs?

Cette expérience fondatrice de l'I-M a fait l'objet d'une activité réflexive et d'un début de mise au jour des « meilleures pratiques » concernant l'activité. Cette réflexion sera analysée par M. Guillaume-Hofnung (2015: 28). L'auteure insiste sur l'importance du caractère impartial et indépendant de la médiation. Elle reprend la définition du séminaire de Créteil pour définir la médiation de cohésion sociale.

*« Processus de création et de réparation du lien social et du règlement des conflits de la vie quotidienne, dans lequel un tiers impartial et indépendant tente, à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions, de les aider à améliorer une relation ou un conflit qui les oppose. »*

Cette focalisation sur l'indépendance et l'impartialité est reprise dans d'autres publications (Guillaume-Hofnung 2016a, 2016b). Il existe toutefois un certain nombre de différences entre les situations qui ont abouti à la définition du séminaire de Créteil et la situation havraise. D'une part, on ne peut pas parler de conflit de vie quotidienne pour ce qui concerne l'accouchement et la naissance qui restent des moments exceptionnels dans la vie d'une femme. D'autre part, la médiation ne peut être séparée de l'interprétation, ce qui modifie les enjeux comme les pratiques. C'est en ayant les spécificités de l'expérience havraise à l'esprit que nous discuterons le caractère indépendant et impartial de la médiation (interprétation).

Les personnes que nous avons rencontrées qui ont aidé à résoudre le conflit sont toutes au début du processus indépendantes par rapport à l'hôpital, mais l'une d'entre elles sera embauchée donc deviendra membre de l'institution, ce qui lui ôterait sa légitimité en tant que médiatrice. La position de l'universitaire est un peu différente de celle des deux I-M : son excellente connaissance des cultures concernées (et des personnes), son statut d'universitaire lui conféraient une autorité morale vis-à-vis des deux parties.

Pour les deux femmes, leur statut de lettrée en français leur a permis de jouer le rôle d'intermédiaire entre familles et institution. Fatou insiste dans l'entretien sur ses compétences en lecture / écriture qui lui ont permis de mener sa tâche à bien de même que la variété du français qu'elle parlait: le français scolaire (écrit) appris à l'école en Afrique qu'elle oppose au français de l'usine (seulement) parlé par les hommes. La question du statut social est ici prégnante. Nous pensons à la notion d'écart développée par F. Jullien permettant de penser la question générale de l'altérité pour décrire la position des I-M à la fois par rapport à leur(s) groupes ethniques et par rapport à l'hôpital ou plus globalement les institutions qui font appel à elles.

*« Car la différence entre ces deux concepts, d'écart et de différence, se définit au moins sur trois points. D'abord l'écart ne donne pas à poser une identité de principe ni ne répond à un besoin identitaire; mais il ouvre, en séparant les cultures et les pensées, un espace de réflexivité entre elles où se déploie la pensée» (Jullien 2012: 8).*

Voici deux exemples qui illustrent l'écart, le décalage et la prise de distance vis-à-vis des groupes et de l'institution. En racontant ces anecdotes, Fatou explique son positionnement «entre» les deux pôles et comment la question de l'indépendance s'est construite au fil du temps et des expériences. Elle fait part en l'exemplifiant de la réflexion éthique qu'il y a eu autour des pratiques d'I-M, réflexions auxquelles elle a pris part. Le premier exemple concerne la prise de distance avec les pratiques hospitalières de l'époque. Dans les années quatre-vingt au Havre, on donnait du cidre aux parturientes afin de favoriser la montée de lait. Après avoir lu sur l'étiquette le degré d'alcool, Fatou a pu transmettre l'information aux femmes, presque toutes musulmanes, à qui on avait dit que c'était du jus de pomme! La distribution de cidre a alors cessé.

Le second exemple est moins anecdotique et deviendra dans les années quatre-vingt-dix une part importante de son activité. Il s'agit des conflits de genre. Ainsi au cours de sa vie professionnelle, elle informera femmes et jeunes filles de leurs droits, notamment sur les questions de divorces ou de mariages forcés, ce qui lui vaudra dans son groupe l'inimitié tenace des tenants du pouvoir patriarcal. C'est que le droit français est plus favorable aux femmes que le droit coutumier pulaar (ou soninké). On remarque ici une différence fondamentale entre les fonctions d'interprètes-médiateurs en France et au Royaume Uni où les *community mediators* sont consultés sur les conflits familiaux et se réfèrent aux droits et coutumes des pays d'origine et non exclusivement à ceux du pays de résidence.

Les expériences ayant eu lieu en Normandie sont aussi différentes de celles relatées par Niemants (2016) pour l'Italie. Dans son article « La responsabilité du médiateur dans l'accès aux soins des immigrés », elle décrit des situations de prise en charge de femmes enceintes, originaires de pays francophones comme la Côte d'Ivoire, par une médiatrice tunisienne. Le français est utilisé pour permettre l'accès au sens des propos des soignants qui parlent l'italien. Mais dans ce cas, la langue utilisée pour la médiation n'est la langue première<sup>9</sup> ni de la médiatrice ni de la majorité des patientes. De surcroît, médiatrice et patiente(s) ne partagent pas la plupart du temps de culture ancestrale commune quant à la naissance et aux rituels associés. L'aspect interculturel est donc moins prégnant dans ces pratiques. Pourtant, l'auteure choisit de retenir les termes médiation et médiatrices seuls, sans interprétation et interprètes pour rendre compte de l'activité des personnes qui accompagnent les femmes qui ne parlent pas italien. Elle reprend la terminologie italienne médiation linguistique et culturelle en ne retenant que le premier élément de la collocation car d'une part « les médiatrices (sont) qualifiées par leur expérience professionnelle mais dépourvues de formation en traduction-interprétation » (Niemants 2016 : 57) et que « le terme médiation nous permet de mettre l'accent sur tout ce qui, dans l'activité de ces médiatrices, n'est pas une simple traduction de ce que disent le soignant et le soigné, et de montrer comment cela peut contribuer à la communication » (Ibid.). En d'autres termes le choix de ne retenir que médiateur dans la collocation permettrait de mettre en avant l'aspect non littéral des activités d'interprétations et le fait de favoriser la communication. La qualification d'interprète ou de traducteur ne pourrait être employée que pour des professionnels qui ont bénéficié d'une formation.

Les questions d'impartialité sont plus délicates et doivent être appréhendées en fonction des situations – conflictuelles ou non – et de leurs enjeux, y compris pour les interprètes-médiateurs qui sont aussi des personnes insérées dans la vie sociale. Tout d'abord, la question de l'(im)partialité ne se pose que lors de conflits. Dans la majorité des cas, les situations qui nécessitent l'I-M ne le sont pas. Il semble en outre que l'impartialité soit davantage un horizon, un objectif qu'une position que l'on décrète. Pour ce qui concerne le conflit initial, il fallait être non concerné(e) par le risque de césarienne et de stérilisation non consentie pour pouvoir se prétendre impartial.e. Les jeunes femmes habitant au Havre ne pouvaient pas l'être. Quant aux questions des droits des femmes et des enfants / adolescent.e.s qui ont surgi par la suite, chaque protagoniste a une vision différente. Fatou estime ne faire que son travail en informant les femmes de leurs droits. Certains hommes qui pensaient pouvoir répudier leurs femmes ou marier leurs filles sans leur consentement estiment que le positionnement de l'I-M a été partial. Elle aurait trahi le groupe en ne rappelant pas aux femmes et aux jeunes filles les valeurs traditionnelles d'obéissance au père ou au mari. Fatou a au reste fait état de la démission d'une de ses collègues qu'elle attribue aux pressions des membres les plus conservateurs du groupe.

---

<sup>9</sup> Au sens de première langue acquise.

La question du positionnement « entre » les institutions françaises et les traditions du pays d'origine est aussi relevée par Lemerrier (2007<sup>10</sup>) qui définit les compétences d'I-M comme des formes de bricolage; ce faisant, l'auteure souligne le caractère créatif de l'activité.

*« En conclusion, la médiation interculturelle s'inscrit dans un renouveau des modes de gestion de la diversité ethnique dans le champ de l'intervention sociale. L'analyse des pratiques professionnelles révèle que le sens des actions conduites n'est pas de combler un supposé fossé culturel entre familles immigrées et institutions publiques. Comme le démontrent les accompagnements pour lesquels ces intervenantes sociales sont les plus reconnues, elles ne mettent pas seulement en œuvre des connaissances en matière de droit français et de traditions de leur pays d'origine. La spécificité de leurs compétences réside davantage dans la production d'arrangements entre universalité du droit et particularité des expériences des minoritaires, bricolages dont la portée est largement politique. »*

Ces questions de l'indépendance et de l'impartialité des médiateurs sont toujours d'actualité comme le montrent la deuxième recherche effectuée plus récemment. Une interprétation-médiation ne peut-être réussie que si l'on connaît les langues et les valeurs en présence, ce qui implique un minimum d'appartenance aux deux parties pour que la légitimité de l'I-M soit reconnue. Le terme de neutralité est peut-être plus adapté. Nous allons l'éprouver en présentant la deuxième recherche effectuée à l'automne 2017.

## **2. Pratiques actuelles d'interprétation-médiation**

La deuxième recherche effectuée à l'automne 2017 portait sur la conception que se faisaient les praticiens de l'I-M. Elle avait pour objectif de mettre en relation les conceptions de ceux qui font l'I-M d'un certain nombre de définitions de la médiation notamment dans le champ de la didactique des langues et des cultures<sup>11</sup>.

Pour ce faire, nous avons effectué des entretiens avec des interprètes-médiateurs de l'association FIA Normandie à Rouen. Les entretiens individuels ont eu lieu dans les locaux de l'association et ont été suivis d'une discussion collective incluant d'autres I-M hors micro. L'association organise des prestations de traduction, d'interprétation et de médiation interculturelle pour une trentaine de langues à la demande d'institutions françaises. La liste des langues sur le site de l'association est organisée par continent<sup>12</sup> et nous avons maintenu l'orthographe des glossonymes. Cette liste est fluctuante: de nouveaux besoins peuvent apparaître en fonction de nouvelles arrivées sur le territoire, des interprètes-médiateurs peuvent quitter la région et ne plus être disponibles. Notre collaboration a permis que certains de nos étudiants viennent épauler l'association pour le dari et le pashto (Afghanistan), le kurde (Iran, Irak, Syrie, Turquie) et le sango (République Centrafricaine). Lorsqu'il n'est pas possible de trouver un interprète pour une langue donnée, une interprétation par téléphone est souvent possible grâce à la collaboration avec les associations ISM et FIA Paris. Dans

---

<sup>10</sup> Article non paginé.

<sup>11</sup> Nous avons présenté les premiers résultats de cette recherche au colloque Médier entre langues et cultures: enjeux, outils, stratégies qui s'est tenu à l'Université de Mumbai (Inde) les 7 et 8 décembre 2017.

<sup>12</sup> Nous avons maintenu l'orthographe des glossonymes qui figure sur le site: *Afrique*: anglais, bambara, créole de Guinée Bissau, diaranké, dioula, edo anglais, fon, lingala, malinké, manjak, moré, nalou, peul (poular), pingin English, portugais, soninké, sousou, swahili, wolof, yoruba; *Asie*: anglais, bengali, indi, mandarin (chinois), mongol, ourdou, pachtou, persan(farsi), punjabi; *Amérique*: espagnol; *Europe de l'Est*: albanais, anglais, arménien, bulgare, géorgien, kosovar, roumain, russe, serbe, tchéchène, turc ; *Moyen orient* : arabe (littéraire et dialectal), berbère, chleuh, kabyle (dialectal).



certaines situations toutefois, la présence physique de l'interprète est nécessaire. Les interprètes-médiateurs de FIA Normandie peuvent aussi intervenir par téléphone pour des prestations dans d'autres villes du grand Nord-Ouest, de Lille à la Bretagne. Le nombre et la variété des langues interprétées sont le témoin de la diversification des migrations depuis les années quatre-vingt (Whitol de Wenden 2013).

La médiation pour les personnes migrantes est toujours accompagnée d'interprétation. Il peut y avoir traduction ou interprétation sans médiation lorsque l'aspect interculturel est secondaire et que ce qui est recherché est la fidélité au texte (écrit ou oral) initial. La structure qui fait appel à FIA doit préciser dans sa demande si elle souhaite une interprétation (orale) – il s'agit alors de restituer le plus fidèlement possible les propos des deux parties – ou une médiation. Dans ce cas, la réussite de la communication et/ou de la tâche langagière prime sur la fidélité aux discours. L'activité de FIA correspond à la description de Navarro, Benayoun & Humbley (2016: 71) qui soulignent que: « Le secteur de la migration est donc le premier consommateur de services d'interprétation-médiation. [...] Il est évident que les besoins de communication dans ces situations spécifiques nécessitent plus qu'un simple *truchement linguistique* ».

À l'inverse, certains des I-M intervenant pour l'association sont traducteurs assermentés auprès du Tribunal. Dans ce cas, la fidélité au texte initial ne souffre pas d'écart : la traduction a valeur juridique. L'I-M est en outre une des activités de l'association qui intervient aussi dans d'autres domaines comme le droit des femmes, la lutte contre l'excision et toutes formes de violences faites aux femmes et plus largement toute forme de discrimination ; l'association propose aussi des cours de français pour adultes, etc.

Il faut aussi noter qu'il existe un partenariat depuis 2012 entre le Centre Hospitalier Spécialisé du Rouvray (CHSR, hôpital psychiatrique de l'agglomération rouennaise) et l'association FIA Normandie. L'association intervient dans des formations destinées aux travailleurs du secteur en psychiatrie transculturelle, des consultations d'ethnopsychiatrie ou d'ethnopsychologie sont organisées en partenariat incluant le CHSR et l'association, y compris hors les murs. Un psychologue intervient chaque mois à FIA auprès des I-M pour une séance de supervision collective. C'est que les interprètes-médiateurs sont confrontés à des situations personnelles souvent très difficiles voire dramatiques comme des familles avec des jeunes enfants à la rue, des cas de souffrance psychique extrême. Il est alors nécessaire d'offrir aux interprètes-médiateurs un espace de parole leur permettant d'exprimer leur ressenti et de les aider à gérer un positionnement qui peut être compliqué. Là encore, l'activité d'I-M est inséparable d'une forme de réflexivité. L'association propose en outre des formations pour les interprètes-médiateurs qui sont assurées par le centre Minkowska<sup>13</sup> et dans lesquelles des professionnels du CHSR ou des spécialistes du droit des étrangers interviennent. Nous avons pu discuter avec trois personnes en particulier. Lila est salariée de l'association qui bénéficie de (faibles) financements publics. Elle organise et coordonne les actions d'I-M à la demande d'un certain nombre d'institutions publiques essentiellement dans le cadre du droit (des étrangers), de l'aide sociale à l'enfance pour ce qui concerne les mineurs étrangers isolés, de l'action sociale au sens large et de la médecine. Elle-même traduit et interprète le géorgien, le russe, l'ukrainien et l'arabe classique qu'elle parle et écrit. Dans une expérience professionnelle antérieure, elle a travaillé à l'ambassade d'Ukraine en Jordanie. De plus, son statut d'ancienne demandeuse d'asile lui donne une expertise sur ces questions.

---

13 Le centre Eugène et Françoise Minkowski se définit comme un « lieu de consultation, de formation, de transmission et d'information sur la santé mentale des migrants » sur le site <http://www.minkowska.com> (dernière consultation : 04/11/2018).

Les deux autres personnes avec qui nous avons discuté interviennent ponctuellement à la demande. Elles sont rémunérées à la prestation. Boubacar a 41 ans, né en France de parents sénégalais, il est actuellement éducateur et interprète pour le soninké. Il est aussi le neveu d'une des fondatrices de l'association. Il bénéficie d'une plus grande expérience que Sadi car il pratique l'I-M de longue date et a été « médiateur » pour les transports en commun de l'agglomération. Les guillemets qui entourent le terme de médiateur correspondent à emploi qui est qualifié d'abusif par Guillaume-Hofnung (2015) du terme : Boubacar était employé par la régie de transports pour désamorcer les conflits, notamment vis-à-vis des jeunes des quartiers populaires ; il n'était donc pas indépendant mais salarié d'une des parties. Sadi est franco-indienne, elle interprète occasionnellement le gujarati, l'hindi, l'ourdou et travaille comme hôtesse de caisse dans un supermarché du centre-ville. Née en Inde dans le Gujarat, elle est arrivée en région parisienne à l'âge de 10 ans mais est venue s'installer à Rouen pour fuir un mariage forcé en 2005. Depuis lors, elle a très peu de contact avec sa famille : seule sa soeur jumelle accepte de lui parler. Au moment de la rencontre, elle pratique l'I-M depuis peu.

Lors des entretiens que nous avons eus avec les trois interprètes-médiateurs, nous leur avons demandé quelle était leur conception de l'I-M, ce qu'il leur semblait le plus difficile ou ce qu'ils appréciaient le plus. L'ordre de présentation va du moins au plus expérimenté.

### *2.1 Débuts dans l'interprétation-médiation*

Sadi fait d'abord part de son intérêt pour l'activité d'I-M qu'elle a cherché à pratiquer avant d'être sollicitée. Elle dit aussi son plaisir à pouvoir continuer à pratiquer des langues indiennes alors que sa rupture familiale l'a éloignée de son groupe et ne lui permet plus de pratiquer de langue indienne au quotidien. La faible pratique quotidienne en gujarati la conduit à téléphoner régulièrement à sa soeur<sup>14</sup> en cas de difficultés lexicales. Cela permet de maintenir voire renforcer le lien affectif entre elles. Elle peut interpréter pour le gujarati, le hindi et le ourdou mais ne peut traduire (à l'écrit) que le hindi et le gujarati. Elle lit avec aisance le gujarati, avec un peu moins d'aisance le hindi mais ne sait pas lire les caractères arabes de l'ourdou. Il convient de noter qu'elle est davantage sollicitée pour l'ourdou : les Pakistanais (ourdouphones) sont plus nombreux que les Indiens dans la région rouennaise. Elle est ravie de pouvoir se rendre utile et de pratiquer une activité qu'elle estime valorisante. Toutefois, elle s'interroge sur les possibilités de maintenir cette activité : son employeur vient de lui proposer un poste à temps complet plus près de son domicile. Elle s'apprête en outre à se marier au Maroc avec l' élu de son coeur. Concernant les difficultés ressenties dans la pratique d'I-M, Sadi souligne l'importance de la neutralité / indépendance vis-à-vis des personnes pour qui elle interprète et la nécessité de suivre les règles de l'association FIA comme de ne pas donner son numéro de téléphone personnel ; le respect des principes de base la protège. Elle craint de subir des pressions de la part de membres de son groupe. Son histoire personnelle n'est certainement pas étrangère à ce ressenti. Interrogée sur la différence entre médiation et traduction, elle donne des exemples pour justifier sa conception :

« F. Quelle différence vous faites entre médiation et traduction<sup>15</sup>

S. Médiation / ben moi j'ai fait la médiation avec les deux frères et soeur là à xx c'était bon / médiation c'est aussi pour régler le problème ce qui va pas entre la famille

---

14 Sa soeur jumelle a accepté le mari qu'on lui destinait, elle continue donc à parler le gujarat en famille quotidiennement et pratique le hindi avec d'autres Indiens présents en région parisienne.

15 Nous avons choisi une transcription orthographique avec peu de signes diacritiques dans la mesure où nous ne faisons pas d'analyse détaillée du discours. Les initiales correspondent aux prénoms ou pseudonymes, les barres obliques aux pauses

d'accueil et les jeunes /expliquer que là voilà / toi t'es en France tu dois accepter les règles F (mmh) / t'es pas obligé de tout accepter non plus / mais au moins là tu dois respecter les règles / comment on dit tu dois respecter ton pays / si t'es en France maintenant c'est ton pays / tu dois respecter ton pays / tu dois respecter les gens qui t'ont accueilli et la tradition ben euh »

La situation présentée concerne un problème entre deux jeunes mineurs isolés accueillis en famille d'accueil et ladite famille. Dans ce cadre, Sadi présente son activité de médiation comme une explicitation des fonctionnements français auxquels les jeunes doivent se conformer qu'elle oppose à la « tradition » qui n'est plus de mise ici. Les comportements attendus sont considérés comme du « respect » envers le pays et la famille d'accueil. Du point de vue du positionnement « entre », la fonction de médiateur est comprise comme explicitant les attendus de la société française. Néophyte dans l'I-M, c'est sa seule expérience de médiation pour l'instant. Donner un exemple de traduction est moins facile pour elle, parce que le sens du terme lui semble plus évident :

« S. La traduction ben la différence c'est traduire / comment vous expliquer / les gens qui connaissent même pas un mot de français / j'essaie de les aider à ma façon quoi

F. À passer d'une langue à l'autre (S. oui) mais les aspects culturels ne sont pas aussi importants

S. Non

F. Et pour l'association vous avez l'impression que vous travaillez plus du côté culturel ou plus du côté linguistique

S. Linguistique linguistique oui »

L'importance des besoins linguistiques l'amène à se perfectionner en anglais pour améliorer sa pratique d'interprète auprès des Indiens et Pakistanais en Normandie, voire aux touristes de passage qu'elle côtoie dans son activité professionnelle, ce qui montre l'investissement dans cette tâche.

## *2.2 Avec davantage d'expérience*

Les compétences langagières de Boubacar en soninké sont assez remarquables si on les rapporte à la majorité des adultes nés en France qui, pour certains, sont beaucoup plus à l'aise en français, langue de l'environnement et de scolarisation. L'entretien avec Boubacar a été assez long : plus d'une heure, le sujet l'intéresse particulièrement et l'association FIA fait partie de son histoire familiale. On doit ses compétences en soninké élevées à la glottopolitique familiale qui a favorisé le soninké, y compris à l'écrit, ce qui est assez rare et plus fréquent dans les familles d'intellectuels. Boubacar continue encore aujourd'hui à se perfectionner à l'écrit grâce aux rares documents disponibles dans cette langue. On sait que lorsque les enfants sont élevés par un seul parent, le maintien de la langue première est plus difficile. C'est le cas de la famille de Boubacar : sa mère a élevé seule ses six enfants après le décès de son mari. Elle a choisi de rester en France et refusé de se remarier malgré les (fortes) pressions communautaires. Le maintien du soninké en famille et l'apprentissage de la forme écrite de la langue ont été un choix de la mère, accompagnée par Salimata<sup>16</sup>, qui l'a aussi aidée à affirmer son choix de vie. Il était en effet dans les années quatre-vingt difficilement concevable qu'une veuve soninké reste en France après le décès de son mari et refuse de se remarier. Dans la tradition, elle aurait dû retourner avec ses enfants dans la famille de son mari où elle aurait été remariée à un de ses beaux-frères. De mauvaises langues lui avaient

---

16 Fondatrice de l'association que nous avons présentée plus haut.

prédit un avenir sombre pour ses enfants<sup>17</sup>. Lors de l'entretien, Boubacar l'ainé de la fratrie, était très fier de me décliner les professions exercées par ses frères et soeurs (avocat.e, infirmier.e, etc.) tous parfaitement insérés dans la société française.

Interrogé sur d'éventuelles difficultés rencontrées lors de prestations, Boubacar revient sur la nécessaire discrétion des situations personnelles par rapport au groupe. Il s'agit de protéger la personne par rapport à d'éventuelles pressions. L'exemple cité concerne une femme originaire du village de sa famille en rupture conjugale et dont le choix de vie ne se conforme pas (plus) aux usages traditionnels. Il dit alors avoir été « libéré » grâce au secret professionnel et avoir pu mener sa tâche d'interprète en toute « neutralité ». La communauté soninké à Rouen est ancienne (dès les années cinquante à soixante), relativement nombreuse et très structurée (Leconte 1997). Tout se sait très rapidement. Les questions de confidentialité sont donc primordiales pour mener la tâche d'interprétation en respectant les règles éthiques.

Un autre thème de la discussion a concerné les séances de supervision collective mensuelles assurées par un psychologue dans les locaux de l'association. Boubacar souhaiterait la possibilité d'une supervision individuelle, souhait qu'il a présenté non pas pour lui mais pour une de ses collègues particulièrement ébranlée suite à une I-M difficile. Lors d'une consultation hospitalière, le médecin a demandé à l'interprètes-médiateurs de traduire ces propos à destination d'un patient : « il vous reste tant de jours à vivre ». La personne était hospitalisée depuis un certain temps et n'avait jamais pu bénéficier d'un interprète. Lorsque celui-ci a été appelé, c'était pour annoncer une quantification des jours ou semaines séparant le patient de son décès. De tels propos, particulièrement directs sont impensables dans la culture concernée<sup>18</sup> (dans d'autres aussi) : Dieu donne la vie et la reprend. Dans la discussion sur ce thème, Boubacar aborde la question des tabous autour de la mort et de l'accompagnement des patients en fin de vie, mais aussi celle de la formation des médecins à l'interculturel et à l'annonce du diagnostic. Il avait une vision très optimiste de la formation des médecins en la matière. Les questions interculturelles l'intéressent particulièrement et parmi celles-ci le positionnement et le professionnalisme de l'interprète-médiateur en situation furent l'objet de la plus grande partie de la discussion.

### *2.3 Le point de vue d'une professionnelle experte*

Le point de vue de Lila est un peu différent dans la mesure où elle est salariée de l'association. Elle en est la représentante lors de notre entretien et c'est à ce titre qu'elle intervient. Elle insiste sur la notoriété de FIA au niveau local et le nombre important d'interprètes-médiateurs qui travaillent pour l'association : une trentaine. Une bonne partie de son travail est dédiée à l'organisation des prestations des interprètes-médiateurs occasionnels. Elle doit aussi préparer et faire respecter les conventions entre les différents services publics et structures<sup>19</sup> demandeurs de prestations d'interprétation-médiation et FIA.

Interrogée sur les difficultés qu'elle rencontre, elle ne fait pas part de difficultés personnelles dans l'exercice de son métier : traductrice assermentée pour le russe, l'ukrainien et le géorgien, elle a une réelle expertise dans la pratique d'I-M de même que pour l'arabe classique. Elle développe en revanche deux thèmes. Le premier concerne l'accompagnement des interprètes-médiateurs lors de leurs prestations et de la nécessité pour les interprètes

---

17 Il suffit de consulter la presse française pour voir l'amalgame fait entre « familles monoparentales » et « délinquance des mineurs ».

18 Et particulièrement maladroite qu'elle que soit l'ère culturelle dans laquelle la personne a grandi.

19 Il s'agit de l'ensemble des organismes ayant affaire à des étrangers que ce soit dans le domaine de la santé (hôpitaux, Centres Médico-Psychologiques), du droit (tribunal, demandes d'asile, Centre d'Accueil des demandeurs d'Asile, France Terre d'Asile) ; de la précarité (Sans Domicile Fixe), des mineurs isolés (Aide Sociale à l'Enfance) ; des femmes avec jeunes enfants ; et de l'ensemble des associations et services dans le domaine du logement d'urgence ou de la solidarité.

médiateurs de garder une certaine distance. En cas de situation humaine difficile, en plus d'une préparation commune systématique de la prestation, Lila téléphone à l'interprète-médiateur après la médiation pour le soutenir, et éventuellement rappeler les consignes minimales. Il n'y a pas de règles strictes concernant les relations des interprètes-médiateurs avec les personnes auprès desquelles les prestations sont menées mais des discussions au cas par cas.

« L. Malheureusement c'est que ça le public / c'est que des publics en précarité / on travaille beaucoup sur la distance / moi j'essaie de les appeler surtout ceux qui viennent de commencer parfois c'est trop compliqué quand tu vois la personne avec un enfant qui souffre avec un enfant handicapé qui cette nuit va dormir nulle part donc c'est compliqué [...] Il faut garder une posture professionnelle, j'essaie vraiment de contrôler tout ça parce que vraiment ça peut aller très loin / en plus les médiateurs sont des personnes étrangères elles-mêmes donc ils peuvent pas garder de sang-froid quand ils voient des situations difficiles la majorité d'entre eux ils ont passé le même parcours si vous voulez donc on essaie quand même mais avec l'expérience avec le temps ça passe mais au début c'est fragile donc il faut les //

F. Vous les accompagnez

L. Oui même voilà »

Lila attache beaucoup d'importance aux formations pour lesquelles, elle fait intervenir des professionnels extérieurs à l'association, notamment en ethnopsychiatrie et en droit des étrangers. Elle considère que plus les interprètes-médiateurs sont formés, plus ils sont armés à affronter des situations difficiles.

La seconde difficulté abordée concerne les aspects administratifs : certaines structures rechignent à signer le document permettant le paiement après une intervention. Pourtant ces structures ont demandé la présence d'un interprète et/ou d'une médiation, mais lorsque l'interprète-médiateur se présente, l'accueil n'est pas toujours cordial. Le phénomène était surtout présent au moment de l'entretien pour des centres médico-psychologiques (CMP) qui n'avaient pas l'habitude de soigner des étrangers.

« L. mais n'oubliez pas que pas tous les CMP ils / c'est maintenant on est sollicité par tous les CMP mais on avait eu les CMP qui ont jamais eu les patients étrangers alors vous imaginez quelqu'un qui vient : qui est orienté par des CADA<sup>20</sup> / ou par des médecins / pour entre guillemets avoir un rendez-vous avec le psychiatre ou l'infirmière ou le psychologue euh il a c'est quelque chose qui est vraiment très étrange / et là y a un interprète qui vient pour lui / oh : vous voyez on sent encore des choses pareilles avec certains CMP / je peux vous dire mais après / »

On peut imaginer que certains « psy » psychologues, psychiatres, avec une formation psychanalytique ou non, soient déroutés par la présence / l'obligation de travailler avec un interprète alors que leur pratique thérapeutique est basée sur du matériau langagier qui ne peut être restitué tel quel par une interprétation. L'interprétation ne permet plus de s'appuyer sur le signifiant. Parfois, la traduction est considérée comme « infidèle » par la structure, jugement étonnant de la part d'un professionnel qui fait appel à un service d'interprétation parce qu'il ne parle pas la langue. La légitimité du travail d'I-M est encore à réaffirmer, surtout avec des professionnels et des structures qui n'en ont pas l'habitude. On peut aussi voir dans ces réticences des manifestations de l'idéologie monolingue française (Boyer 2001), toujours prégnante. Lila nous fait part aussi de situations où la structure demande une interprétation (un simple truchement linguistique) alors qu'il faudrait une médiation – une reformulation des propos des deux parties – qui permettrait la compréhension. C'est fréquent dans les

---

<sup>20</sup> Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

consultations psychologiques. Accepter qu'un tiers modifie ses propos implique une forme de lâcher prise, de remise en cause de son pouvoir qui est loin d'être acquise par tous les professionnels. C'est pourtant indispensable dans certaines situations, ce qu'expliquent Navarro, Benayoun & Humbley (2016 : 74) à propos de l'entretien de la demande d'asile pour l'OFPRA :

« L'interprète n'est plus, loin de là, un traducteur d'intention, d'implicite, et de ce que le langage, comme fait culturel, engage et sous-entend. Il permet littéralement le travail d'enquête et ses compétences sociolinguistiques ainsi que sa maîtrise du domaine dans lequel il intervient sont bien celles d'un médiateur décodeur d'intentionnalité et non d'un simple interprète ».

Le terme de *médiateur décodeur d'intentionnalité* peut être repris pour d'autres situations, touchant à l'intime comme certaines situations médicales.

Par ailleurs, Lila a fait preuve d'une grande prudence dans le choix des termes pour éviter tout propos qui pourrait nuire à une relation professionnelle future, lors de ce long développement sur les difficultés rencontrées par l'association pour voir son activité reconnue par toutes les structures demandeuses comme un véritable travail qui mérite salaire et reconnaissance. On voit ici aussi une différence de taille avec l'Italie (Niemants 2016) où le travail d'interprétariat en milieu hospitalier est passé dans l'usage.

Une autre thématique importante de l'entretien concerne la conception de l'I-M. Nous l'avons abordée en fin d'entretien.

« F. Et pour vous c'est quoi les fondamentaux du métier

L. Euh et bien sûr ses capacités linguistiques c'est quand même / les compétences linguistiques sont indispensables ben euh : neutralité / doit être à l'écoute / avoir quand même : comment dire / connaître la communauté / ça c'est parfois c'est indispensable en fait / tu peux avoir plus de confiance si t'es connu / connaître la communauté même si t'es pas obligé d'être connu / oui t'es là tu fais l'interprétariat : tu es connu par plusieurs personnes de la communauté / je pense que c'est parfois ça peut être avantageux / euh après ça peut être plein de choses / ben après connaître bien la culture / propre culture ou la culture du pays d'accueil / (...) Après être bien à jour au niveau de certaines lois liées au droit des étrangers ça c'est vraiment indispensable / les institutions bien sûr »

Il est remarquable que les compétences linguistiques soient citées en premier, elles sont considérées comme primordiales et correspondent à l'ordre des constituants dans le syntagme tel qu'il est employé en français. Elles sont la base du métier.

En second est évoqué la neutralité, terme aussi utilisé dans les entretiens des deux interprètes-médiateurs occasionnels. Au fil des années et des réflexions, la neutralité est devenue une base de l'éthique de la profession. On remarque que ni « impartial » ni « indépendant » n'ont été prononcés. Pourtant, les interprètes-médiateurs qui travaillent pour FIA n'appartiennent à aucune des structures qui font appel à leurs services, « indépendance » n'a pas été choisi. La neutralité est déclinée en fonction des situations. Lila a évoqué la « neutralité humaine » plus avant dans l'entretien pour référer à des attitudes d'interprètes-médiateurs devant des situations humaines difficiles. Cette « neutralité humaine » s'oppose en creux à la « neutralité inhumaine » de certaines institutions<sup>21</sup>.

Après seulement vient la connaissance de la communauté, connaissance réciproque puisqu'il faut aussi être (re)connu par les personnes concernées, cette connaissance incluant la culture. Symétriquement, la connaissance de la culture du pays d'installation et des

---

21 Lors de la discussion qui a suivi, il a été question de la suspicion systématique de l'ASE sur le caractère de minorité des jeunes qui devraient être pris en charge par ce service.

fonctionnements institutionnels est considérée comme requise. Enfin sont évoqués les aspects plus techniques de la profession comme la connaissance actualisée du droit des étrangers. Des fascicules faciles d'accès et traduits en plusieurs langues sont fournis pour aider les interprètes-médiateurs et informer les personnes concernées sur leurs droits. Lila signale que de nombreux interprètes-médiateurs sont d'anciens demandeurs d'asile qui, de ce fait, connaissent bien les étapes de la procédure.

On trouve trace de cette hiérarchisation dans les propos de Sadi et de Boubacar : de meilleures compétences linguistiques sont recherchées, y compris par un travail en autodidaxie ; la question de la neutralité est évoquée dans les deux entretiens.

## Conclusion

L'I-M est une activité complexe et exigeante qui nécessite une réflexion éthique toujours renouvelée en fonction des situations, très diverses. Pour l'ensemble des interprètes-médiateurs, occasionnels ou professionnels avec qui nous avons discuté, les questions éthiques sont inséparables de celles du positionnement et font l'objet d'une réflexion individuelle et collective. Il est fréquent que l'histoire personnelle ou familiale de l'interprète médiateur ait été en rupture ou en décalage par rapport aux valeurs traditionnelles du groupe. C'est le cas des deux pionnières, Salimata et Fatou, femmes sénégalaises lettrées nées dans les années cinquante alors que la scolarisation des filles était rare. Plus jeunes Sadi et Boubacar ont aussi une histoire en décalage par rapport aux moeurs de leur groupe. Cet écart (Jullien 2012) facilite la prise de distance et la mise en perspective des pratiques culturelles en présence. Dans cet écart créé, nos témoins préfèrent le terme de neutralité, comme correspondant le mieux à la pratique d'I-M que ceux d'indépendance ou d'impartialité. On retrouve la même idée dans l'emploi du terme de distance employé par Lila.

Le maintien de l'éthique professionnelle est un processus qui doit être réaffirmé. Les interprètes-médiateurs occasionnels nous ont surtout fait part de pressions ou de précautions à prendre vis-à-vis de leur groupe culturel qui pourraient influencer les choix personnels des personnes qui nécessitent l'interprétation et/ou la médiation. La responsable fait plutôt état de pressions du côté des structures qui font appel à l'association pour des I-M. Mais c'est à elle que les institutions s'adressent et font part de leurs éventuelles remarques. En outre son statut de salariée de l'association la protège d'éventuelles pressions communautaires. Quelques structures, requérant à l'I-M depuis peu, acceptent avec réticence la présence d'un tiers dans une relation entre services et usagers. Le tiers limite la relation de pouvoir mais aussi modifie la pratique professionnelle, notamment lors de consultations psychologiques. Il semble qu'une période d'adaptation soit nécessaire. Enfin, on voit trace dans ces réticences de l'idéologie monolingue française qui considère le français comme seule langue légitime sur le territoire. La glottopolitique française vis-à-vis des migrants tend à ériger l'apprentissage du français en obligation pour rester sur le territoire. Depuis le début des années deux mille dix, on tend à conditionner le droit au séjour à l'obtention de certifications linguistiques<sup>22</sup> (Leconte 2016). Dans ce contexte idéologique, la présence d'un interprète-médiateur peut être perçue comme une rupture par rapport à l'obligation sociale faite aux migrants d'apprendre la langue du pays d'installation.

Par ailleurs, l'ensemble des acteurs s'accorde à considérer les compétences linguistiques comme primordiales pour la pratique d'I-M. Pourtant, les pratiques d'interprétation et de médiation concernant les migrants ont été peu investiguées par les chercheurs en didactique des langues ces dernières années, y compris dans des publications de la Division des

---

22 La délivrance de titres de séjour sous condition d'obtention de certifications linguistiques ne concerne pas les ressortissants européens et les demandeurs d'asile.

Politiques Linguistiques du Conseil de l'Europe portant sur l'intégration linguistique des migrants (Beacco et al. 2014, 2017). Le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL 2000 : 71-72), définit la médiation de façon très succincte<sup>23</sup>. La médiation orale n'est pas différenciée de l'interprétation : « interprétation simultanée ; différée ou consécutive ; non formelle ». Quant à la médiation écrite elle est définie comme : « traduction précise ; traduction littéraire ; résumé de l'essentiel ; reformulation des textes ». Les « stratégies de médiation » doivent permettre « de se débrouiller avec des ressources limitées » (*Ibid.* : 72). Nous sommes très loin de la reformulation dans une perspective interculturelle des propos des médiés développée par nos témoins. Plus récemment, un des concepteurs du CECRL, D. Coste est revenu sur la notion de médiation dans une publication en collaboration (Coste & Cavalli 2015). La médiation est définie comme : « toute opération, tout dispositif, toute intervention qui, dans un contexte social donné, vise à réduire la distance entre deux (voire plus de deux) pôles altéritaires qui se trouvent en tension l'un par rapport à l'autre »<sup>24</sup>. Si juste soit-elle, cette définition reste très générale et de ce fait peu opératoire pour la pratique sociale particulière de l'I-M en contextes migratoires. Les compétences linguistiques ne sont pas soulignées. En mai 2018, le *Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs*<sup>25</sup> du CECRL fait une part plus importante à la médiation, en lui adjoignant des descripteurs précis. Toutefois, l'objectif du document est centré sur l'évaluation de compétences « à communiquer langagièrement » puisqu'il comporte de nouveaux descripteurs de compétences à évaluer selon l'échelle de A1 à C2 et non l'analyse de pratiques sociales. On peut néanmoins souligner un intérêt récent de la part des instances du Conseil de l'Europe pour la notion de *médiation*<sup>26</sup>.

Jusqu'à présent les pratiques d'I-M ont surtout été analysées dans le domaine sociologique ou juridique. En sciences du langage les outils terminologiques, par exemple (Navarro et al. 2016) et d'analyse du discours (Niemants 2016) ont été mobilisés. L'important volume coordonné par Delamotte (2004) *Médiations langagières* publié suite au colloque qui s'est tenu à Rouen en 2000 n'aborde pas cette pratique langagière très spécifique. Il reste à intégrer une réflexion sur les pratiques d'I-M dans le vaste champ d'étude qui s'est construit ces trente dernières années en sociolinguistique des migrations. La perspective est stimulante.

## Références bibliographiques

- BEACCO, J-C. (2010), *Politiques d'intégration des migrants adultes : principes et mise en oeuvre*, Strasbourg, Conseil de l'Europe – Division des politiques linguistiques.
- BEACCO, J-C., KRUMM, H-J., LITTLE, D. & THALGOTT, P. (2017), *L'intégration linguistique des migrants adultes. Les enseignements de la recherche*, Berlin / Boston, De Gruyter.
- BEACCO, J-C., LITTLE, D. & HEDGES, C. (2014), *L'intégration linguistique des migrants adultes. Guide pour l'élaboration et la mise en oeuvre*, Strasbourg, Conseil de l'Europe.

---

23 Nous nous intéressons aux définitions du CECRL car ce texte est devenu doxique dans le champ de la didactique des langues. Mais c'est un autre débat.

24 À ce propos, voir également la contribution de Coste & Cavalli dans le présent ouvrage pour un ajustement de cette définition.

25 La publication est signée par le Programme des politiques linguistiques – Division des politiques éducatives Service de l'éducation : <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveaux-descripteurs/16807875d5> (dernière consultation : 04/11/2018).

26 Nous ne développerons pas davantage l'analyse de cette publication qui sortirait du cadre de cette contribution et mériterait un article complet.



- CONSEIL DE L'EUROPE (2001), *Cadre européen commun de référence pour les langues*, Strasbourg, Didier Érudition.
- CONSEIL DE L'EUROPE (2018), *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer. Volume complémentaire avec de nouveaux descripteurs* <https://rm.coe.int/cecr-volume-complementaire-avec-de-nouveauxdescripteurs/16807875d5> (dernière consultation : 04/11/2018).
- COSTE, D. & CAVALLI, M. (2015), *Éducation, mobilité, altérité. Les fonctions de médiation de l'école*, Strasbourg, Conseil de l'Europe, [www.coe.int/lang/fr](http://www.coe.int/lang/fr) (dernière consultation : 04/11/2018).
- DE GIOIA, M. (2016), « Médiation et droits linguistiques : une mise en relation », *Études de Linguistique Appliquée*, 181, De Gioia, M., Agresti, G. & Marcon, M. (coord.), *Médiation et droits linguistiques. Actes du Colloque international*, Université de Padoue, 23 janvier 2014, Paris, Klincksieck / Didier Érudition, 11-22.
- DE GIOIA, M. & MARCON, M. (dir.) (2016), *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges, Lambert-Lucas.
- DELAMOTTE-LEGRAND, R. (dir.) (2004), *Médiations langagières*, 2 vol., Rouen, PURH.
- DIKI-KIDIRI, M. (1996), « La métaphore comme base culturelle de conception et source de néologisme terminologiques », dans Kachouri, A., Leconte, F., Garba, M. & Tsekos, N. (dir.), *Questions de glottopolitique : France, Afrique, monde méditerranéen*, Rouen, École doctorale, 187-193.
- GUILLAUME-HOFNUNG, M. (2015 [1995]), *La médiation*, 7e éd. mise à jour, Paris, Puf (coll. « Que-sais-je ? », 2930).
- GUILLAUME-HOFNUNG, M. (2016a), « Pour un statut épistémologique garant de la médiation », *Études de Linguistique Appliquée*, 181, De Gioia, M., Agresti, G. & Marcon, M. (coord.), *Médiation et droits linguistiques. Actes du Colloque international*, Université de Padoue, 23 janvier 2014, Paris, Klincksieck / Didier Érudition, 23-34.
- GUILLAUME-HOFNUNG, M. (2016b), « Les errements terminologiques de la médiation dans le domaine de la santé », dans De Gioia, M. & Marcon, M. (dir.), *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges, Lambert-Lucas, 84-90.
- JULLIEN, F. (2012), « L'écart et l'entre. Ou comment penser l'altérité », *Leçon inaugurale, Working Papers Series 3, février 2012*, Paris, Fondation Maison des Sciences de l'Homme, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00677232/document> (dernière consultation : 04/11/2018).
- LECONTE, F. (1997), *La famille et les langues. Étude sociolinguistique de la deuxième génération africaine*, Paris, L'Harmattan.
- LECONTE, F. (2014), « Langues africaines à l'hôpital : quels enjeux de pouvoir ? », dans Colonna, R. (dir.), *Les locuteurs et les langues : pouvoirs, non-pouvoirs et contre-pouvoirs*, Limoges, Lambert-Lucas, 157-168.
- LECONTE, F. (dir.) (2016), *Adultes migrants, langues et insertions sociales : dynamiques d'apprentissages et de formations*, Paris, Riveneuve.
- LEMERCIER, E. (2007), « Les arrangements de la médiation interculturelle », *Plein droit*, 73, <http://gisti.org/spip.php?article4383> (dernière consultation : 04/11/2018).
- NAVARRO, E., BENAYOUN, J-M. & HUMBLEY, J. (2016), « Une terminologie de référence pour l'interprétation-médiation », dans De Gioia, M. & Marcon, M. (dir.), *Approches linguistiques de la médiation*, Limoges, Lambert-Lucas, 66-83.
- NICOLLET, A. (1992), *Femmes africaines en France. La vie partagée*, Paris, L'Harmattan.
- NIEMANTS, N. (2016), « La responsabilité du médiateur dans l'accès aux soins des immigrés », *Études de Linguistique Appliquée*, 181, De Gioia, M., Agresti, G. & Marcon, M. (coord.), *Médiation et droits linguistiques. Actes du Colloque*

*international*, Université de Padoue, 23 janvier 2014, Paris, Klincksieck / Didier Érudition, 55-77.

WHITOL de WENDEN, C. (2013), *La question migratoire au XXIe siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po.